



HAL
open science

Licence Anthropologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Anthropologie. 2011, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02036463

HAL Id: hceres-02036463

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036463v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LI120000991

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Anthropologie

Présentation de la mention

La mention Anthropologie comporte deux parcours : un nouveau parcours demandé en création Anthropologie et études culturelles de l'espace euro-méditerranéen et le parcours pluridisciplinaire, créé en 2008, Ethnologie générale, ethnologie des arts vivants. Ce dernier comprend principalement des étudiants en arts (musique et danse) qui recherchent une spécialité anthropologique dans leur discipline et des étudiants en ethnologie-anthropologie qui s'intéressent à une application artistique de leur domaine de formation (ethnomusicologie, ethnoscénographie et ethnologie de la danse notamment). Il peut conduire aux masters de recherche en arts, Théorie et pratiques des arts et Ethnologie, et au master professionnel Métiers du patrimoine. Les débouchés professionnels visés sont les métiers du patrimoine, la recherche et l'enseignement, l'animation socio-culturelle, la promotion des programmes/projets de danse et musicaux au sein des associations, institutions culturelles, ou les concours des fonctions publiques. Le nouveau parcours propose une spécialisation sur l'étude des sociétés d'Europe et de la Méditerranée, (notamment sur la question de l'Islam), dont les contenus sont absents du parcours initial. Il introduit également des dimensions socio-politiques (colonisation et décolonisation/exil). Les étudiants peuvent poursuivre en master d'ethnologie Transformation des sociétés contemporaines. Une grande partie des cours de ces deux parcours sont accessibles à distance.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	8
Nombre d'inscrits en L2	7
Nombre d'inscrits en L3 (mention créée en 2008)	SO
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	0
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	0
% d'abandon en L1	30 %
% de réussite en 3 ans (pas assez de recul)	SO
% de réussite en 5 ans (pas assez de recul)	SO
% de poursuite des études en master ou dans une école (pas assez de recul)	SO
% d'insertion professionnelle (pas assez de recul)	SO

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Créée en 2008, la mention pluridisciplinaire Ethnologie générale, ethnologie des arts vivants est encore trop récente pour pouvoir estimer des impacts en termes de débouchés professionnels et d'accès aux masters de recherche et professionnels de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, ainsi que les réorientations des étudiants en cours de cursus. Cette mention dispose d'atouts à souligner, en plus de sa pluridisciplinarité (ethnologie, anthropologie et histoire) appliquée aux arts vivants (danse et musique). D'un effectif réduit (n=15), les étudiants de cette mention sont fortement encadrés par deux équipes, l'une à composante « arts » et l'autre à composante « ethnologie », soit un total de 20 intervenants (enseignants-chercheurs et professionnels extérieurs) pour le parcours créé en 2008. 14 intervenants encadrent le nouveau parcours proposé à la création. Le parcours pluridisciplinaire dans les arts vivants et en ethnologie/histoire/anthropologie est très pratique (parcours Ethnologie générale, ethnologie des arts vivants), avec plus de travaux dirigés que de cours magistraux. L'existence de modalités variées d'évaluation permet de développer des compétences transversales et méthodologiques intéressantes qui mériteraient d'être détaillées (exposés oraux, dossiers à rendre, contrôle continu, dossier vidéo à réaliser...). La proportion de travaux pratiques (60 %) face aux 40 % de cours magistraux, malgré les changements proposés dans le renouvellement de ce parcours, mérite une interrogation sur la mention : ne serait-elle pas plus adéquate dans le format d'une licence professionnelle ? Enfin, il est regrettable qu'il n'y ait pas de politique de stages plus développée, soit de recherche, soit professionnels, compte tenu de la dimension pratique de cette mention et des partenariats régionaux et transfrontaliers possibles.

Outre l'actualité politique et les réels enjeux d'intégration ou d'autonomie des sociétés méditerranéennes face à la région économique et culturelle européenne, la création du nouveau parcours Anthropologie et études culturelles de l'espace euro-méditerranéen n'apparaît pas opportune pour plusieurs raisons. Plus équilibrée en termes de cours magistraux et de travaux pratiques (50/50), la structure de ce parcours n'a rien à voir avec la structure du parcours initial. Il pourrait viser l'acquisition d'une solide connaissance générale en ethnologie/anthropologie et histoire appliqués aux arts de la danse et de la musique dans les sociétés méditerranéennes, ce qui serait complémentaire et cohérent avec la mention initiale. Ce nouveau parcours propose en fait une formation générale à l'étude des sociétés méditerranéennes dans l'espace européen. Les enseignements méthodologiques d'application dans les arts vivants de la musique et de la danse ont disparu. Par ailleurs, la création de ce parcours ne repose pas sur une étude d'opportunité prenant en compte les diplômes existants, potentiellement concurrents ou complémentaires, les profils des étudiants, les institutions publiques, associatives ou privées intéressées et les débouchés professionnels ou de recherche. Des partenariats sont mentionnés sans convention concrète ni accord de mobilité ou de co-habilitation précis. Des projets de promotion et de communication sont prévus, mais n'ont pas été conduits à l'origine de cette initiative. Enfin, la création de ce parcours risque de nuire à la consolidation du premier parcours, récent puisque construit en 2008.

Le faible nombre d'étudiants inscrits dans cette licence (15) ne justifie pas la création d'un nouveau parcours, compte tenu de l'existence d'une autre mention Ethnologie dans la même académie.

- Points forts :

- La pluridisciplinarité au niveau des arts vivants dans les domaines de la danse et de la musique (deux spécialisations optionnelles), et la pluridisciplinarité scientifique (ethnologie, ethnomusicologie, anthropologie et histoire notamment), se traduisant par un équilibre pédagogique de qualité, avec des représentants de plusieurs disciplines.
- L'effort de mise en ligne des enseignements et la variété des modalités d'évaluation prévues.
- En ce qui concerne le nouveau parcours Anthropologie et études culturelles de l'espace euro-méditerranéen, l'introduction d'une spécialisation d'actualité sur les caractéristiques socio-culturelle des sociétés méditerranéennes est intéressante, même s'il n'y a pas d'articulation avec la première mention Ethnologie générale, ethnologie des arts vivants.



- Points faibles :
 - De nombreuses informations et critères permettant d'évaluer les affirmations avancées manquent dans le dossier, et particulièrement le descriptif détaillé des UE et l'Annexe descriptive au diplôme.
 - L'absence d'articulation entre les deux parcours.
 - L'absence de lien entre le parcours Ethnologie et la mention Ethnologie.
 - Le dispositif d'aide à la réussite déficient (passerelles...).
 - Le pilotage de cette formation ne semble exister qu'au niveau des parcours et non de la mention.
 - Si un nombre important d'institutions potentiellement partenaires sont citées, rien n'indique une politique de mobilité et des conventions précises quant à la mobilité des entrants et des sortants, en particulier pour le parcours nouvellement créé ; de la même manière, la mobilité internationale est insuffisamment renseignée.
 - La faiblesse voire l'absence de politique de stage et d'appui à l'élaboration du projet professionnel (de recherche ou professionnel) des étudiants.
 - L'évaluation des enseignements et des semestres non formalisée.
 - Les enquêtes de suivi des étudiants en cours de parcours et leurs débouchés professionnels restent à mettre en place pour mieux piloter la mention et la faire évoluer.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

En ce qui concerne les créations et renouvellements du département LASH, il semble qu'il n'y ait pas de coordination politique globale permettant aux mentions de se situer les unes par rapport aux autres et sans concurrence. Dans le cas présent, la création du nouveau parcours Anthropologie et études culturelles de l'espace euro-méditerranéen ne se justifie pas compte-tenu de la jeunesse de la mention Anthropologie (Ethnologie générale, ethnologie des arts vivants) et des autres licences existantes en sciences humaines et sociales. Le nécessaire travail politique de cartographie et d'analyse comparée des diplômes de ces disciplines et des disciplines avoisinantes a-t-il été conduit par l'équipe de direction de l'Université et les responsables d'entité ? Il est surprenant de noter que les enquêtes réalisées par l'OVE (l'Observatoire de la vie étudiante) n'ont pas été indiquées. Il deviendrait urgent de mettre en place et consolider les enquêtes de suivi des étudiants et d'organiser un système d'évaluation des enseignements, UE par UE, ainsi qu'une évaluation semestrielle. La qualité de pilotage de cette mention en dépend.